

# DELFIN®

## Insecticide anti-lépidoptères

Arboriculture • Viticulture • Cultures légumières

Composition  
Formulation  
A.M.M.

*Bacillus thuringiensis* sp. *kurstaki* 32000 UI/mg  
granulés dispersibles (WG)  
n° 9200482

### Mode d'action - Propriétés

DELFIN® est un insecticide issu d'une bactérie : *Bacillus thuringiensis* (Bt) de souches non génétiquement modifiées. Actif uniquement par ingestion sur les larves de lépidoptères, DELFIN® est parfaitement sélectif et extrêmement respectueux des autres espèces d'insectes, de l'homme et de l'environnement. DELFIN® peut s'utiliser dans le cadre de pratique de lutte conventionnelle ou biologique.

### Usages et doses homologués

Culture	Ravageurs	Dose
Traitements généraux	Noctuelles défoliatrices	Voir <sup>1</sup>
<b>ARBORICULTURE</b>		
Abricotier	Arpenteuse ( <i>sauf Lyda</i> )	0,075 kg/hL
	Tordeuse orientale du pêcher, Petite mineuse ( <i>Anarsia</i> )	0,1 kg/hL
Amandier	Cheimatobie ( <i>sauf Lyda</i> )	0,075 kg/hL
	Tordeuse orientale du pêcher	0,1 kg/hL
Cassissier	Teigne du groseillier, Pyrale du groseillier, Phalène du groseillier	0,075 kg/hL
Cerisier	Cheimatobie / Hibernie ( <i>sauf Tenthredes</i> )	0,075 kg/hL
Châtaignier	Zeuzère	0,1 kg/hL
Framboisier et autres rubus	Chenilles défoliatrices	0,075 kg/hL
Noisetier	Chenilles défoliatrices ( <i>sauf Tenthredes</i> )	0,075 kg/hL
	Zeuzère	0,1 kg/hL
Noyer	Teigne du noyer	0,075 kg/hL
	Zeuzère	0,1 kg/hL
Olivier	Teigne de l'olivier	0,05 kg/hL
Pêcher	Arpenteuse ( <i>sauf Lyda</i> ), Tordeuse de la Pelure ( <i>Pandemis, Capua</i> )	0,075 kg/hL
	Petite mineuse ( <i>Anarsia</i> ) Tordeuse orientale du pêcher	0,1 kg/hL
Pommier	Cheimatobie, Tordeuses de la Pelure ( <i>Archips podana, Capua et/ou Pandemis</i> ), Tordeuse verte, Tordeuse rouge, Tordeuse des buissons et des bourgeons	0,075 kg/hL
	Zeuzère, Tordeuse orientale du pêcher	0,1 kg/hL
Poirier Cognassier-Nashi	Carpocapse des pommes et des poires, Tordeuse orientale du pêcher, Zeuzère	0,1 kg/hL
	Cheimatobie ( <i>sauf Lyda et Tenthredes</i> ), Tordeuse de la Pelure ( <i>Archips podana, Capua et/ou Pandemis</i> ), Tordeuse verte, Tordeuse rouge, Tordeuse des buissons et des bourgeons	0,075 kg/hL
Prunier	Cheimatobie, Tordeuse de la Pelure ( <i>Capua</i> )	0,075 kg/hL
	Zeuzère, Tordeuse orientale du pêcher	0,1 kg/hL

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

VITICULTURE		
Vigne	Tordeuses ( <i>Cochylis et/ou Eudemis</i> )	0,75 kg/ha
CULTURES LEGUMIERES		
Ail, Oignon, Echalote	Teigne du poireau	1 kg/ha
Artichaut	Noctuelles	0,6 kg/ha
Haricot	Pyrale du maïs	1,5 kg/ha
Poireau	Teigne du poireau	1 kg/ha
Tomate	Noctuelles des fruits	1,5 kg/ha
AUTRES CULTURES		
Riz	Pyrales	0,75 kg/ha
Culture porte-graine mineures (potagères, PPAMC et florales)	Chenilles : Noctuelles, Pyrales, Teignes, Tordeuses	1 kg/ha
Plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires (PPAMC)	Chenilles défoliatrices : Noctuelles, Pyrales, Teignes, Tordeuses	1 kg/ha
Cultures florales diverses, Rosier	Noctuelles défoliatrices	0,075 kg/hL
Arbres et arbustes d'ornement	Processionnaire du pin, Chenilles défoliatrices	0,075 kg/hL

<sup>1</sup> En traitements généraux contre les noctuelles défoliatrices, DELFIN est homologué à 0,75 kg/ha sur les cultures suivantes: betterave potagère, chicorée witloof racine, épinard, fenouil, laitue, mâche, pissenlit, scarole frisée ; à 1,5 kg/ha sur maïs doux et haricot.

Pour tous ces usages, respecter un délai avant récolte de 3 jours.

### Recommandations d'emploi

DELFIN<sup>®</sup>, pleinement efficace sur jeunes larves, s'utilise en préventif. Afin d'obtenir la meilleure efficacité, l'utilisation de DELFIN<sup>®</sup> doit s'envisager dans le cadre de stratégies de lutte intégrée ; en particulier pour les productions soumises aux cahiers de charges PFI (Production Fruitière Intégrée). Dans tous les cas, on effectuera des observations et suivis parcellaires réguliers pour assurer le meilleur positionnement des traitements. DELFIN<sup>®</sup> est un insecticide d'ingestion très efficace sur les premiers stades larvaires des ravageurs lépidoptères. Pour l'ensemble des usages revendiqués, on veillera particulièrement à appliquer DELFIN<sup>®</sup> au moment présumé des éclosions (traitements préventifs).

Dans le cas des cultures suivantes, on appliquera les recommandations ci-après :

- **Artichaut** : DELFIN<sup>®</sup> s'utilise au stade A - B de l'artichaut, en fonction des piégeages réalisés.
- **Olivier** : pour lutter contre la teigne de l'olivier, DELFIN<sup>®</sup> s'applique en traitement pré-floral en fonction du niveau d'attaque sur la parcelle l'année précédente.
- **Pêcher** : C'est à l'approche de la récolte que la période d'emploi de DELFIN<sup>®</sup> est optimale. Appliquer DELFIN<sup>®</sup> en fonction du niveau de risques au plus tard 3 jours avant la cueille et éventuellement entre 2 cueilles.
- **Vigne** : Pour lutter contre les tordeuses de la grappe, DELFIN<sup>®</sup> doit être positionné au moment des éclosions, en lien avec les relevés de piégeage sexuel effectués à proximité des parcelles.
- **Pommes** : DELFIN<sup>®</sup> s'utilise préventivement au tout début des éclosions dès que commence la période de risque. En cas de vol étalé ou de prolongation de la période sensible, renouvelez le traitement en resserrant la cadence de traitement à 10 jours.
- **Tomate** : DELFIN<sup>®</sup> s'utilise préventivement, au tout début des éclosions, dès que commence la période de risque (début nouaison). En cas de vol étalé ou de prolongation de la période sensible (cas des cultures sous abris), renouveler le traitement.
- **Poireau** : Appliquer DELFIN<sup>®</sup> au moment des éclosions. En zone méridionale, renouveler l'application de façon à couvrir la période d'émergence des jeunes larves.

- Cultures porte-graine mineures, Cultures florales diverses, Arbres et arbustes d'ornement et PPAMC : Avant toute utilisation, contacter les organisations professionnelles concernées (FNAMS, ASTREDHOR) afin de connaître les précautions et recommandations d'emploi liées à l'utilisation de DELFIN® pour ces usages. Pour les autres cultures, traiter dès l'apparition des risques en prenant soin de renouveler le traitement dans un délai de 10 à 12 jours.

**DELFIN® est un produit utilisable en Agriculture Biologique en application du RCE 834/2007.**

## Mode d'utilisation

### - Préparation de la bouillie

DELFIN® s'utilise en pulvérisation foliaire après dilution dans l'eau. Remplir la cuve à 1/2 d'eau, mettre sous agitation, verser la quantité de DELFIN® voulue, compléter le remplissage. Compte tenu du volume de végétation des vergers, nous recommandons d'utiliser un volume de bouillie supérieur à 200 L/ha.

### - Application

- L'efficacité de DELFIN® dépend de la quantité de produit ingérée par les chenilles. En conséquence, la qualité de la pulvérisation est un facteur clé de la réussite du traitement; elle doit être homogène et privilégier la couverture complète de la zone à traiter.
- Toute pluie lessivante (environ 15 à 20 mm) doit entraîner un renouvellement systématique de l'application.

## Précautions d'emploi

- Conserver DELFIN® dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, à l'abri de la lumière, à la température ambiante (<30°C) dans un endroit sec et aéré et fermant à clé.
- Pendant toute la durée de manipulation du produit et la pulvérisation, veiller à porter une tenue de protection adaptée (vêtements à manches longues, gants, masque couvrant le visage) pour réduire l'exposition.
- Se conformer à la réglementation en vigueur concernant la gestion des fonds de cuve et des eaux de rinçage.

## Premiers secours

Consulter la fiche de données de sécurité

### **DELFIN® (contient du Bacillus thuringiensis sp. kurstaki)**

#### ATTENTION

- H317** Peut provoquer une allergie cutanée.  
**H319** Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence généraux

- P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Conseil / Prévention

- P261 Eviter de respirer les poussières.  
 P262 Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P280 Porter des gants, un vêtement de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

#### Conseils de prudence / Elimination

- P501 Eliminer le contenu/réceptacle comme un déchet dangereux.  
**EUH208** Contient un microorganisme (*Bacillus thuringiensis* sp. kurstaki). Peut produire une réaction allergique.  
**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
**SPe3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.  
**SPe8** Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser durant la période de floraison et de production d'exsudats.

Délai de rentrée dans les parcelles traitées : 48h.

**Dangereux. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation. En cas d'urgence, appeler le 15 ou un centre anti-poison puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'attitude (n°vert 0 800 887 887 appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 04.81.68.06.29. Fiche de données de sécurité disponible sur internet ([www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) et [www.certiseurope.fr](http://www.certiseurope.fr)) et sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00.**



Homologation CERTIS EUROPE BV et ® Marque déposée Certis USA.

## Conditionnement

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
3 kg	Carton de 4 x 3 kg	36 cartons = 432 kg	12 kg

Distribué par CERTIS Europe BV succursale France - N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels - 5, rue Galilée - 78280 GUYANCOURT - Tél. 01 34 91 90 00 - Fax. 01 30 43 76 55 - [www.certiseurope.fr](http://www.certiseurope.fr) - V8 - 01/2014